



Chères et chers adhérents,

Vous avez peut-être lu dans la presse locale que le projet éolien de Vanosc est « définitivement abandonné », suite à l'arrêté préfectoral de rejet dont nous vous avons envoyé un exemplaire joint à notre mail du 26 mars dernier. Cette formulation très, voire trop, optimiste mérite quelques développements.

Le promoteur du projet disposait d'un délai de deux mois après réception de l'arrêté pour formuler soit un recours gracieux auprès de la préfecture, soit un recours contentieux auprès de la Cour administrative d'appel de Lyon (CAA); ce délai expirait au 28 mai. Nous avons pris contact oralement avec le service concerné à la préfecture et par courrier électronique avec la CAA. Ces deux institutions nous ont répondu: le promoteur n'a déposé aucun recours, ni gracieux ni contentieux, dans le délai imparti. Le rejet, n'étant pas contesté, est donc effectif et ce projet, dans sa version actuelle, est éteint: réjouissons-nous!

Pourtant, l'expérience montre que les projets éoliens ont une fâcheuse tendance à renaître de leurs cendres... Par exemple, le promoteur du projet éolien des Vastres au pied du mont Mézenc aux limites Haute Loire-Ardèche en est à sa troisième tentative après deux refus de l'administration. Rien n'empêcherait donc le promoteur du projet de Vanosc de formuler un nouveau projet, légèrement différent, au même endroit, ou bien de vendre son idée à un concurrent, par exemple. Vanosc et sa forêt ont, c'est certain, gagné quelques années de paix! Mais rien n'est jamais définitif et notre association entend bien rester sur ses gardes, se tenir aux aguets de toute nouvelle initiative visant à transformer notre nature en zone industrielle.

D'autant plus que juste au-dessus, sur la crête, le projet éolien de Burdignes et St Sauveur en Rue reste, lui, bien vivant, bien menaçant, et nos voisins des associations Protégeons Taillard et Les sources de Taillard continuent la lutte qu'ils ont entamée depuis plusieurs années déjà. Nous allons donc renforcer encore notre collaboration avec ces associations, rapprochement qui a été amorcé par l'intégration de notre vice-présidente, Patricia Mercader, au conseil d'administration de Protégeons Taillard.

***En conclusion:
on fait la fête, mais on ne baisse pas la garde!
Nous vous attendons nombreux pour notre journée du 5 juillet 2025
(programme en page suivante).***

*Le président,
Jean-Marc Serve*

